

# Compte-Rendu de la séance du 29 janvier 2018 du Conseil Municipal

*Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire*

**Présents** : M. Jean-Marc SINDT; M. Guy HOCHARD; M. Alain SINDT; M. Gilles LEGRAND; M. Nicolas CARON; M. Didier HILD; Mme Elodie PERRIN; M. Pierre VAN GASSE ; M. Jehan HELMSTETTER ; M. Frédéric TOURRET

**Présents par procuration** : M. Laurent BERGER donne procuration à M. Guy HOCHARD  
Mme Véronique CHOSEROT donne procuration à M. HIRTZ Jean-Michel  
M. Thierry DRAUS donne procuration à M. Frédéric TOURRET

**Absents** : M. Joseph MARCK

## 1 – Restes à Réaliser 2017

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'état « néant » des restes à réaliser 2017 à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

## 2 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide les crédits à reprendre au budget lors de l'adoption du Budget Primitif 2018, à savoir 26 850.00 € au compte 2315 et 107 500.00 € au compte 2313 pour l'opération 60, il charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 3 – Nouveau tarif 2018 de location des salles communales

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire et la commission de gestion du locatif communal entendu et, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2018, à savoir :

Salle communale	75,00 € pour les personnes de la commune
	100,00 € pour les personnes extérieures à la commune
Dépositaire	30,00 € pour les personnes de la commune
	80,00 € pour les personnes extérieures à la commune
Caution salle communale	250,00 € payable par chèque à l'ordre du Trésor Public

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

## 4 – Régularisation des charges locatives 2017 des appartements communaux : F5 « 23 rue Principale », F1, F2 et F5 « rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-Lès-Sierck,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide d'accepter le décompte des charges locatives des logements F1 ; F2 et F5 « Rue de l'Abbé Senzy » et F5 Mairie 23 Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

*M. Jean-Marc SINDT arrive en salle de conseil municipal pour ce point*

## 5 – Adhésion SISCODIPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 6 – Nouveau bail de location F 3 « 32 A route de Bouzonville » à Haute-Sierck

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, suite à l'avis de la commission de gestion du locatif après et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents, moins une abstention de M. Alain SINDT, d'accepter la demande de location de M. SINDT Bruno et Mme KLINGLER Valentine pour l'appartement F3 situé 32 A Route de Bouzonville à HAUTE SIERCK à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 pour un loyer mensuel de 500 €, les mois de février et mars 2018 ne seront pas facturés et une provision de charges mensuelle d'un montant de 40,00 € et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **7 – Attribution du marché de la « rue des roses » à Haute-Sierck**

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante, à savoir SCHIEL Frères, pour l'option 2 d'un montant de 113 447.60 € HT soit 136 137.12 € TTC après validation de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 07/12/2017 en Mairie de Kerling-Lès-Sierck. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **8 – Nouvelle dénomination de la place de l'Eglise à Kerling-Lès-Sierck**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle dénomination de la « Place de l'Eglise » par la « Place Nicolas DUPONT » à Kerling-Lès-Sierck à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.